

Pourquoi les collectivités craquent pour le logiciel libre ?

Technologies | Parce que l'argent public se raréfie, elles préfèrent utiliser des logiciels libres quasiment gratuits.

Pas une administration ni une collectivité qui ne soit dotée d'ordinateurs, eux-mêmes équipés de logiciels. Sauf qu'une licence Apple ou Microsoft a un coût. Et c'est le contribuable qui paye. Grâce aux logiciels libres, une sorte de "troisième voie", il est possible de faire de grosses économies. À Montpellier, l'Adullact (Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et collectivités territoriales) s'est donnée pour mission de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres sur fonds publics. Rencontre avec Pascal Feydel, le fondateur.

Quels sont les principes fondamentaux du logiciel libre ?

C'est tout d'abord un état d'esprit né d'une logique de partage et d'échange. Ce type de logiciel offre un accès libre au code source pour l'étude et l'adaptation. C'est basé sur un fonctionnement collaboratif qui fait que l'outil n'évolue pas selon des principes marketing, ce sont les utilisateurs qui le font évoluer en fonction de leurs besoins.

Concrètement, quels sont les avantages financiers ?

Prenons l'exemple de la région Lorraine, qui a fait une expérimentation sur un parapheur. Sa licence leur a coûté 60 000 € chez un concurrent qui travaille sur une technologie Java. Chez nous, c'est zéro euro. La licence est gratuite. C'est sur la maintenance et le service que nous faisons payer, même si nous sommes toujours moins chers.

Pourquoi les collectivités s'y



■ Pascal Feydel, à la tête d'Adullact, milite pour le logiciel libre.

Photo THOMAS HEUDIER

intéressent-elles aujourd'hui ?

Il y a un effet mode, au-delà de la philosophie. Ça fait bien de dire qu'on fait du libre. C'est politiquement correct, un peu comme la vague bio. Ça donne bonne conscience aux institutions de dire qu'elles ne dilapident pas l'argent. Malheureusement, elles se fichent bien souvent de l'état d'esprit, de l'échange.

Quels sont les outils que vous proposez aux collectivités ?

Essentiellement le parapheur électronique (déjà utilisé par les conseils généraux de l'Hérault et des P.-O.). Cet outil permet la signature électronique (Adullact projet est leader en France) avec une valeur identique à la signature papier. Nous proposons aussi un outil de

télétransmission. Une délibération peut par exemple être envoyée de la mairie au ministère de l'Intérieur qui la renvoie à la préfecture. Gain de temps, d'argent et économie de papier. C'est plus rapide, tracé, vérifié et la délibération est exutoire en vingt minutes.

La mairie a adhéré à Adullact. Pourtant, l'opposant Domergue est sceptique ?

Je comprends qu'un député qui travaille sur son PC ou son Mac soit perdu. Le logiciel libre nécessite une formation de quelques heures. D'un point de vue fiabilité, en revanche, mis à part Mac, il n'y a pas de plantage ni de virus.

SANDRA CANAL
s canal@midilibre.com